



CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2016

L'an deux mil seize, le mardi douze avril à 19 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Bernard RIGAULT, Maire.

Étaient présents : M. Daniel LEROY, Mme Nicolle RADENNE, M. Claude HOUET, Mme Hélène BLONDEEL, M. Laurent ROUDAUT, Mme Brigitte LE GARNEC, Adjointes au Maire, M. Jean-Pierre BRETON, M. Gérard MOMON, Mme Claudine RUSMANN, M. Hervé AIGUIER, M. Jean-Jacques PERRIN, Mme Sophie ESTEVES, M. Benoît DUCATILLON, M. Christophe LASSARRE, M. Anthony GRATACOS, Conseillers Municipaux,

Absents représentés : Mme Frédérique ALCOVER (pouvoir à Mme Nicolle RADENNE), Mme Nathalie GUENOT (pouvoir à M. Claude HOUET), Mme Véronique LUYCKFASSEL (pouvoir à Mme LE GARNEC).

Absents : Mme Marie-Hélène ABRIAL, Mme Alexandra ROQUE, Mme Agnès WEHRLE, M. Thierry BERTHEUX.

Date d'affichage de la convocation : 05/04/2016

Date d'affichage du compte-rendu : 19/04/2016

Nombre de conseillers en exercice : 23 – **Présents** : 16 – **Votants** : 19 – **Absents** : 4

Secrétaire de séance : JP BRETON

M. le Maire ouvre la séance en précisant que celle-ci est exceptionnelle, d'une part, parce que l'ordre du jour ne comporte qu'un seul point et d'autre part que cette délibération sera identique à celle prise en février 2016, lors du vote du budget primitif.

M. le Maire remercie les membres présents et donne lecture des pouvoirs, après que le secrétaire de séance, M. BRETON ait été désigné et que le compte rendu de la séance précédente ait été approuvé à l'unanimité, la parole est donnée à M. AIGUIER.

1 – TAUX DES TAXES 2016

A l'appui du diaporama, M. AIGUIER revient sur la délibération du 12 février 2016 par laquelle le conseil municipal fidèle à son engagement, a maintenu les taux des trois taxes malgré les baisses des dotations et l'augmentation des charges transférées. Il expose la continuité de la stabilité de l'imposition depuis 2008 et rappelle la réforme de 2011 qui avait conduit à l'intégration de la part départementale dans la Taxe d'Habitation conduisant à porter le taux de 15,33% à 21,94%.

Vu l'intégration de la commune au 1^{er} janvier 2016 au sein de la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France (CARPF) ainsi que le mécanisme financier induit par les services de l'Etat qui a conduit au « débasage », soit un taux ramené à 15,33% dans le cadre de l'harmonisation des taux entre les trois intercommunalités.

Considérant que la commune doit se prononcer sur la fixation des taux avant le 15 avril 2016.

Il est proposé au Conseil de confirmer les taux votés lors de la séance du 12 février 2016 à savoir :

Taxes	Taux 2015	Taux débasés	Taux 2016
Taxe d'Habitation (TH)	21,94%	15,33%	21,94%
Taxe Foncier Bâti (TFB)	17,47%	17,47%	17,47%
Taxe Foncier Non Bâti (TFNB)	82,75%	82,75%	82,75%

Avant les éventuelles questions, M. AIGUIER passe la parole à M. le Maire. Celui-ci confirme que la délibération du 12 février 2016 doit être reprise suite à l'application du « débasage ». Il en explique brièvement le mécanisme.

M. le Maire précise que la commune tient à conserver sa politique en matière d'imposition et qu'aujourd'hui encore, malgré les incidences de la loi SRU, la baisse des dotations d'état, il propose de maintenir les taux d'imposition.

M. le Maire informe que la CARPF va mettre en place prochainement une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) où un titulaire et un suppléant de la commune officieront et dans laquelle les attributions de compensation, suivant les compétences et les transferts définis, seront débattues. Il précise que la révision des attributions de compensation correspondra à la différence entre 15.33% et 21.94%.

M. ROUDAUT demande ce qu'il advient de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE). M. le Maire rappelle que cette taxe n'est plus de la compétence communale. L'intercommunalité prévoit dans le cadre de la réglementation de la porter à 25,95%.

Plus de question, M. AIGUIER propose au conseil de se prononcer.

Après en avoir délibéré,
LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **POUR** : 18
- **CONTRE** : 1 (M. GRATACOS)
- **ABSTENTION** : 0

-**CONFIRME** le taux des taxes pour 2016 à savoir :

Taxes	Taux 2016
Taxe d'Habitation (TH)	21,94%
Taxe Foncier Bâti (TFB)	17,47%
Taxe Foncier Non Bâti (TFNB)	82,75%

M. le Président de l'opposition s'interroge sur la Taxe d'Exonération des Ordures Ménagères, M. le Maire répond que la CARPF devrait instaurer cette taxe et que celle-ci s'appliquera en 2017.

Pour 2016, les ménages ne la paieront pas car la délibération de mise en œuvre aurait dû être prise avant novembre 2015. M. le Maire précise que les discussions vont porter sur l'intégration de cette taxe dans le foncier bâti pour plus d'équité.

Questions du Conseil Municipal

Le conseil ne souhaitant plus poser de question, M. le Maire les remercie et clôt la séance à 19 h 15.

Le secrétaire de séance

Jean-Pierre BRETON

Le Maire
Bernard RIGALT